

Je parle des décisions qui affectent l'existence des citoyens canadiens. C'est en ce sens que les gens se sentent isolés, car d'après moi, ils sont incapables de participer aux affaires d'État qui affectent leur existence et de comprendre comment, en fait, nous les représentons pour en décider. C'est pourquoi, si nous considérons cet endroit en fonction de son caractère sacré ou de son importance historique, alors, considérons-le sous un aspect non pas étroit, mais plutôt large et réaliste.

Le second argument contre la diffusion de nos débats concerne leur coût. Je lis les chiffres donnés par les journalistes. Compte tenu des avantages éducatifs, pour le public qui résulteraient d'investissements aussi faibles, nous faisons, semble-t-il, des économies de bouts de chandelles.

La faible somme nécessaire à l'installation permanente d'un équipement de radio et de télévision ne devrait pas nous préoccuper. D'autant plus, certes, que nous allons consacrer, pour cette année seulement, 140 millions de dollars à Radio-Canada.

Comme on a pu aussi l'entendre aujourd'hui, on s'inquiète quelque peu que certains joueront un rôle, feront des effets, voudront impressionner la galerie. Monsieur l'Orateur, il y a sans doute un peu du comédien en nous tous, sinon nous ne serions probablement pas ici. Il a fallu que nous nous montrions assez bons acteurs dans notre circonscription respective, afin de convaincre la majorité des électeurs que nous leur étions indispensables. Toutefois, lorsqu'on se trouve devant le microphone ou la camera, on devrait penser tout autant au côté positif qu'au côté négatif de la performance. Les députés seront sûrement conscients de la radio et de la télévision dans cette enceinte. Lorsqu'ils se lèveront pour poser une question, intervenir dans le débat ou prononcer un discours, ils sauront, certes, que leur physionomie et leur voix seront transmises partout dans le pays. Ce sera tant mieux, car alors nous pourrions supprimer bien des questions et des commentaires saugrenus. Cela permettrait d'employer à bon escient le temps qui est trop souvent gaspillé ici.

Peut-être que la diffusion d'une bonne partie de nos débats—et je ne trouve franchement rien à y redire—permettrait aux gens de se rendre compte que nous consacrons trop de temps à la procédure et que nous nous laissons plus accaparés par ce genre de questions de procédure que par d'autres, d'importance capitale. Il ne serait pas mal du tout, je pense,

[M. MacDonald.]

de permettre au public d'observer d'un œil beaucoup plus critique et plus renseigné notre comportement en cette Chambre.

En présentant son projet de résolution, le député de Waterloo-Sud (M. Saltsman) a proposé de réserver un canal à la télévision pour le reportage continu de nos séances ici. Les pays qui en ont tenté l'expérience avec la radio l'ont jugée inutile et ont trouvé qu'elle coûte peut-être trop cher pour les avantages qu'elle donnerait. Il n'y a pas beaucoup de journaux qui fournissent, je pense, des rapports textuels de tout ce qui se passe à la Chambre. Même les meilleurs des journaux, au Canada et ailleurs, relèvent tout au plus les points saillants d'une journée de session.

C'est là le genre de choses que j'aimerais voir transmises à la télévision et à la radio. C'est, à mon avis, un des secteurs où le choix des séquences préoccupe les gens. Des questions ont été posées au Parlement britannique et ici également, au cours de discussions là-dessus, pour savoir qui serait chargé de choisir et qui apparaîtrait sur l'écran lors du bulletin national des nouvelles à onze heures, pour poser ses questions. Chose sûre, nous ne disons pas aux représentants des journaux, dans la tribune des journalistes: «Faites en sorte de nous soumettre votre texte à l'avance, pour que nous sachions que vous donnez une juste idée de nos interventions». Nous préférons nous en plaindre le lendemain, après avoir lu nous-mêmes les journaux. En fait, nous ne sommes pas favorables à ce genre de censure, car elle va à l'encontre de notre conception de la liberté. Il vaudrait peut-être mieux, comme l'a proposé le député tantôt, d'instituer comme en Grande-Bretagne un conseil de la presse qui impose une sorte de discipline personnelle, mais je répugnerais à toute tentative de la part du Parlement, du gouvernement ou d'un groupe en vue d'accommoder arbitrairement les nouvelles. Il s'agit de journalistes qui s'y connaissent en fait de nouvelles. Ils savent ce qui passionnera effectivement le public, et si nous croyons à la liberté de la presse, je crois que le soin de décider devrait leur en être laissé.

• (6.50 p.m.)

Évidemment, nous savons tous trop bien par expérience que lorsque la liberté est bafouée et que la licence plutôt que la liberté a cours dans les journaux, la Chambre et les tribunaux peuvent recourir à un autre moyen pour